

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

**2019 DAC 637** Subventions (10.000 euros) à deux associations œuvrant dans le domaine du cinéma et de l'éducation à l'image en faveur des publics éloignés ou empêchés.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations au titre de la politique en faveur de l'accès au cinéma pour les publics éloignés et empêchés ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Lucioles du Doc, 144 rue du Chemin Vert (11e). 183217-2019-10094

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Cinémas Indépendants Parisiens, 135 Rue Saint-Martin (4e). 22061-2019-10103

Article 3 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**